

Recommandations pour l'utilisation du Sencoral SC

- **Afin d'améliorer l'efficacité de Sencoral SC, il est indispensable d'effectuer un premier passage à 0.10 L/ha dès le stade 4/5 feuilles de la lentille.** Cette première application permet de contrôler orties royales, pensées, renouées des oiseaux, renouées liseron et chénopodes.
- **Veillez à être vigilant lors de la préparation de la bouillie pour respecter ce dosage avec précision.**
- Si le résultat est insuffisant lors du premier passage, il est possible de réaliser **une seconde application de 0.10 L/ha, 8 à 10 jours après la première application.**
- **La technique de la double application a deux objectifs :**
 - améliorer l'efficacité de l'herbicide
 - améliorer la sélectivité du produit sur la lentille
- **L'association de Sencoral SC avec un anti-graminée ou toute autre spécialité commerciale est techniquement déconseillée.**

Respectez un délai de passage de 4/6 jours entre un anti dicotylédones et un anti graminées.

- **Ces recommandations doivent être strictement respectées pour la campagne 2018.**
- **Pour les campagnes 2017 et 2018, l'usage du Sencoral SC a été obtenu par mesure dérogatoire.**
- **La bienveillance de chacun est indispensable afin de ne pas compromettre pour les prochaines années les espoirs fondés d'une homologation de Sencoral SC sur lentille.**

Comment réussir son désherbage ?

Pour les produits de pré-levée, traiter :

- Le plus près possible du semis pour réduire les risques de phytotoxicité
- Sur sol frais pour améliorer l'efficacité
-

Pour les produits de post levée, traiter :

- Sur des adventices jeunes (2-4 feuilles) ou dès le stade 4 feuilles de la lentille
- Avec un volume d'eau recommandé de 150-200 L/ha
- Sur une culture en bon état végétatif
- Avec une hygrométrie supérieure à 60 %, de préférence en début de journée
- En l'absence de gelées nocturnes.

A noter les mélanges possibles :

- L'association Challenge 600 + Etamine ou Pilot est possible et sélectif.

Retrouver l'ensemble des matières actives et des produits commerciaux cités dans le tableau ci-après.

Informations complémentaires

Adresse utile: www.haute-loire.chambagri.fr

- Retrouver le **Bulletin de Santé du Végétal (BSV)** pour des informations hebdomadaires sur vos cultures sur le site de la Chambre d'Agriculture, rubrique « **productions végétales** »
- Retrouver **le guide des bonnes pratiques phytosanitaires** sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Haute Loire, rubrique « **productions végétales** »
- Retrouver **Le guide des alternatives aux pratiques phytosanitaires** sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Haute Loire, , rubrique « **productions végétales** »

Toutes les spécialités commerciales proposées sont autorisées. Nous ne pouvons pas être tenus responsables d'erreurs ou de mauvaises interprétations des conseils et de l'utilisation des produits.